

Qui est l'antinomiste ?

Le mot *antinomiste* signifie *contre la loi* (*anti + nomos*). Ce terme est souvent utilisé de manière péjorative pour désigner les croyants qui adhèrent à une interprétation dispensationaliste et axée sur la Grâce Gratuite des Écritures. La controverse porte sur la signification de *la loi*, son rapport avec la vie chrétienne, le lien entre la justification et la sanctification, ainsi que le fondement de l'assurance.

L'accusation

Les détracteurs reprochent à la conception de la justification par la grâce seule et par la foi seule, telle que la prônent les partisans de la Grâce Gratuite, de dissocier la justification de la sanctification, rendant ainsi la sainteté facultative et l'assurance du salut indépendante d'une vie transformée. Elle permettrait l'existence de croyants professants charnels qui ne seraient pas réellement sauvés et encouragerait la licence. Les détracteurs estiment que la justification place le chrétien sous la loi et ne peut être dissociée de la sanctification, qui est le fondement de l'assurance. Ironiquement, beaucoup de ceux qui formulent cette accusation reconnaissent que les enseignants de la doctrine de la Grâce Gratuite mènent eux-mêmes généralement une vie pieuse et encouragent la sainteté chez les autres.

La Loi s'applique-t-elle aux chrétiens aujourd'hui ?

Une question centrale est de savoir si la Loi mosaïque reste contraignante pour les chrétiens. Les détracteurs divisent généralement la Loi en trois catégories : morale, cérémonielle et civile, affirmant que seule la loi morale demeure. Cependant, les Écritures traitent systématiquement la Loi comme un tout cohérent (Gal 3:10; 5:3; Jacq 2:10). La Loi mosaïque a été donnée à Israël (Rom 9:4-5; Jean 15:25; 18:31), et non à tout le monde (Rom 2:14). Certains prétendent qu'Éphésiens 6:1-4 est un exemple de la Loi de Moïse en vigueur aujourd'hui, mais le contexte de 5:18 – 6:9 concerne l'action du Saint-Esprit dans diverses relations. De plus, aucune terre n'est promise aux non-Juifs. Si les chrétiens restaient soumis à la Loi morale mosaïque, la cohérence exigerait qu'ils en acceptent également les sanctions, telles que la mort (Matt 15:3-4; Jean 8:3-5). En outre, de nombreuses références au terme « loi » dans le Nouveau Testament ne renvoient pas à la Loi de Moïse (comme en Matt 22:36-40; Rom 7:7-14) mais à la volonté de Dieu au sens plus large (Rom 2:14; 7:22; 1 Jean 3:4; Jacq 1:25). (Pour une discussion plus approfondie, voir GraceNotes n° 84 « Le chrétien et la Loi »)

Une défense contre l'accusation d'antinomisme

1. *La justification et la sanctification sont deux choses distinctes.* La justification est le fondement de la sanctification, mais il ne faut pas confondre les deux, sous peine de pervertir l'Évangile en le réduisant à des œuvres. Nul ne peut être sanctifié sans avoir d'abord été justifié (Rom 5:9-11). Si les croyants justifiés doivent grandir spirituellement, le degré de sanctification varie et ne peut servir de critère infaillible du salut.
2. *Le Christ a accompli la Loi mosaïque.* Jésus a pleinement satisfait aux exigences de la loi (Matt 5:17). Les croyants vivent désormais sous la Loi du Christ dans cette dispensation de grâce (Jean 1:17; Gal 6:2). La Loi mosaïque a accompli son but en révélant le péché et en conduisant les gens à Christ (Gal 3:24). Bien que ses principes moraux restent instructifs, la Loi mosaïque elle-même n'est plus la règle de vie du croyant.
3. *La règle de vie du croyant est la Loi de Christ.* Les croyants ne sont pas sous la Loi mosaïque, mais sont morts à son autorité régnante (Rom 7:10). Ils reconnaissent que la Loi a accompli les objectifs pour lesquels elle avait été donnée (Rom 3:31; 7:12). Par le Saint-Esprit, ils suivent la Loi de Christ, résumée par l'amour, qui englobe et accomplit les principes moraux de la Loi de Moïse (Rom 13:8-10; Gal 5:14). En marchant selon l'Esprit, les croyants accomplissent naturellement les principes de justice incarnés

Number 112

dans la Loi (Gal 5:22-23). L'apôtre Paul soutient que, puisque les œuvres de la Loi sont inefficaces pour la justification (Gal 2:16), les croyants ne doivent pas y revenir pour leur sanctification (Gal 3:1). Les croyants sont sanctifiés par « la loi de l'Esprit de vie en Jésus-Christ » (Rom 8:2).

4. *L'apôtre Paul a fait la distinction entre la Loi de Moïse et la Loi du Christ.* Il ne se considérait pas comme soumis à la Loi mosaïque, mais « soumis à la loi du Christ » (1 Cor 9:19-21), loi résumée dans le commandement de Jésus : « Aimez-vous les uns les autres » (Jean 13:34).
5. *Les croyants d'aujourd'hui sont sous la grâce, et non sous la loi.* Paul le dit clairement : « vous n'êtes pas sous la loi, mais sous la grâce » (Rom 6:14). La grâce s'obtient par la foi et ne peut être mêlée à aucune loi (Rom 4:4-5,14; 5:2; 11:6). Sous la grâce, la sanctification s'opère par le ministère du Saint-Esprit, et non par l'observance du code mosaïque (Rom 7:6; 8:2-4; Gal 5:5-6,16,22-25).
6. *L'obéissance est une réponse empreinte de gratitude.* Les croyants obéissent aux commandements (lois) du Nouveau Testament non pas pour être sauvés, pour rester sauvés ou pour prouver qu'ils sont sauvés, mais pour exprimer leur gratitude envers Dieu et leur désir de lui plaire. Une réponse prédéterminée ou garantie n'aurait aucun sens. Certains croyants peuvent abuser de la liberté qu'apporte la grâce, ce qui conduit à l'existence de chrétiens charnels (1 Cor 3:1-5).
7. *La grâce incite à mener une vie pieuse.* Elle n'encourage pas au péché. Paul a catégoriquement rejeté cette accusation dans Romains 6. La grâce enseigne aux croyants à mener une vie pieuse (Tite 2:11-12), tandis que le futur Tribunal du Christ constitue une puissante incitation à une vie fidèle (Rom 14:10; 2 Cor 5:10).
8. *Ceux qui sont sous la loi doivent la respecter dans son intégralité.* L'Écriture enseigne que ceux qui se placent sous la loi sont tenus de la respecter dans son intégralité (Gal 3:10; 5:3; Jacq 2:10). Comme cela est impossible, le fait de se fier à la loi entraîne la malédiction de l'esclavage et l'éloignement du Christ (Gal 3:10; 4:21-5:4).

Qui est le véritable antinomiste ?

Certaines formes de théologie réformée enseignent que la foi salvatrice inclut l'obéissance qui engendre inévitablement la persévérance et les bonnes œuvres. Si la sanctification est garantie par la justification, on peut se demander quel rôle concret joue la loi dans la vie chrétienne. Dans la théologie réformée de l'alliance, l'obéissance devient un résultat présupposé plutôt qu'un choix significatif, ce qui semble aller à l'encontre du respect intentionnel de la loi. Ce système peut également être source d'incertitude lorsque l'assurance est liée principalement aux œuvres plutôt qu'à la promesse du Christ.

Conclusion

L'accusation d'antinomisme repose sur une incompréhension de la position de la Grâce Gratuite. La théologie de la Grâce Gratuite ne rejette ni l'autorité de Dieu, ni sa sainteté, ni l'appel à l'obéissance. Elle rejette la Loi mosaïque en tant que règle de vie du chrétien et affirme que les croyants vivent sous la Loi du Christ par la puissance du Saint-Esprit. La grâce comporte en effet un risque, car la liberté peut donner lieu à des abus. Pourtant, le Nouveau Testament présente la grâce — et non la loi — comme le moyen par lequel Dieu suscite la croissance spirituelle. La possibilité d'abus n'invalide pas la grâce, pas plus que la possibilité d'hypocrisie n'invalide l'obéissance. La motivation du croyant n'est ni la crainte de perdre le salut, ni le besoin de prouver son salut, mais la gratitude pour le don inconditionnel de Dieu et le désir de plaire à Celui qui l'a donné.